

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057

5 juin 2007

SOMMAIRE

Aedes International Mangement S.A.	50706	Kenross Lux S.A.	50705
Albion 1 S.à r.l.	50714	Knightlights Property International S.A.	50690
A.S.B. Trading	50710	50690
Bartolux S.A.	50711	Knightlights Property S.A.	50690
Belgrave S.A.	50713	KWF Business Consultants S.A.	50700
Carter Transport GmbH	50715	Lionshield S.A.	50716
CBRail Leasing S.à r.l.	50691	Lux-Sectors Sicav	50705
Centocinquantacinque S.A.	50701	Luxys S.A.	50713
Cerlux S.A.	50704	Mark IV Luxembourg Transportation	
C & M - Capital and Management S.A. ...	50700	Technologies Holdings S.à r.l.	50705
CP Valentine International S.A.	50712	M.I.N.D. Holding S.A.	50734
Cubros S.A.	50714	Multinational Automated Clearing House	
Débosselage Jos Mailliet s.à r.l.	50691	S.à r.l.	50700
De Bracco S.A.	50704	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	50703
Demeure de Charme S.à r.l.	50692	Oak	50704
Desiderata Holding S.A.	50717	Omnium Technic Building Operations Eu-	
Des Mottes Holding S.A.	50697	ropäische Gesellschaft für die Leistungs-	
Diajewel Finance S.A.	50701	und Kostenoptimierung gebäudetechni-	
E.B.I.M. S.A.	50713	scher Anlagen	50716
Elbe Properties S.à r.l.	50692	Oyster International Properties Sàrl	50692
European Fund Administration	50711	Park Square Capital I, S.à r.l.	50736
European Real S.A.	50712	Patrimonium Consultants, S.à r.l.	50723
Finav S.A.	50703	Profoot S.A.	50703
Fire Line Holding S.A.	50715	Quinlan Private ESPF Investments #1 ...	50718
Gerveste S.A.	50717	Ramb S.A.	50715
Gianicolo S.A.	50696	Repco 21 S.A.	50728
Global Enhanced Loan Fund S.A.	50736	Romaka, société à responsabilité limitée &	
Guerlange Investments S.A.	50716	Cie	50701
Gulix Investments S.à r.l.	50693	Saint Jacques Promotion S.A.	50730
Gutland Mëllech S.A.	50714	Serkis S.à r.l.	50734
Helvetia Communication Participations		Sireo Financial Services S.A.	50706
S.A.	50733	Trirent	50702
Imarvest Lux S.A.	50690	Valim S.à r.l.	50735
Inn Properties S.à r.l.	50699	Visby S.A.	50733
International Real Estate Management		Visorlux SA	50702
S.A.	50702	Watt Lux S.A.	50701
Investissements du Centaure	50712	Weser Properties S.à r.l.	50691
		Winchester Luxembourg 2 S.à r.l.	50714

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.499.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048768/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05846. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048771/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01785. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Imarvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 90.476.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 mars 2007 et du conseil d'administration subséquent

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 29 janvier 2007, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Gille Malhomme de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué à compter de ce jour.

- accepté la démission de la société CAN'NELLE SA de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour

- nommé administrateur Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt, et demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, en remplacement de Monsieur Gille Malhomme. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2011.

- nommé administrateur Monsieur Jean Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974 à F-75012 Paris et demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, en remplacement de la société CAN'NELLE SA. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2011.

- ont décidé de nommer un nouvel administrateur délégué et entériné la candidature de Monsieur Jonathan Beggato.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt, et demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, administrateur délégué en remplacement de Gille Malhomme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Colin

Le Scrutateur de l'assemblée

Référence de publication: 2007048925/1091/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Débosselage Jos Mailliet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-9170 Mertzig, 12A, rue de Michelbouch.
R.C.S. Luxembourg B 101.610.Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007048804/242/13.

(070047508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Weser Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 123.618.

Il a été résolu lors de l'assemblée générale des associés du 2 avril 2007 d'accepter la démission de Monsieur Tal Gurion en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 2 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 28, Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;
- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Brême (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66, Chiltern Street, W1U 4JT London;
- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

WESER PROPERTIES S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007048814/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

CBRail Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 119.934.*Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu au siège social de la Société en date du 22 mars 2007*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Monsieur Herman van der Linden, gérant de la Société, né le 14 avril 1964 à Vlaardingen (Les Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, aux fonctions de gérant administratif de la Société avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

CBRail LEASING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007049295/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Oyster International Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 115.121.

Il a été résolu lors de l'assemblée générale des associés du 2 avril 2007 d'accepter la démission de Monsieur Tal Gurion en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 2 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 28, Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;

- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Brême (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66, Chiltern Street, W1U 4JT London;

- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007048819/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Demeure de Charme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 96.986.

Il a été résolu lors de l'assemblée générale des associés du 2 avril 2007 d'accepter la démission de Monsieur Tal Gurion en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 2 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 28, Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;

- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Brême (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66, Chiltern Street, W1U 4JT London;

- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

DEMEURE DE CHARME S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007048820/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Elbe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.616.

Il a été résolu lors de l'assemblée générale des associés du 2 avril 2007 d'accepter la démission de Monsieur Tal Gurion en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 2 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 28, Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;
- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Brême (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66, Chiltern Street, W1U 4JT London;
- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

ELBE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007048821/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

MCG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B115502 and incorporated under Luxembourg law by deed (the «Articles») drawn up on on the 24th of March 2006 by the notary Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, n ° 1200, dated 20 June 2006, page 57577 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of GULIX INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118936 and incorporated under Luxembourg law by deed (the «Articles») drawn up on 4 August 2006 by the notary Jean Seckler, published in the Mémorial C, n ° 2018, dated 27 October 2006, page 96821 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs. Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder increases the corporate capital of the Company with an amount of fifty Euro (EUR 50.-) in order to raise it from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) by creating and issuing one (1) new Share, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) (the «New Share») plus a share premium to be attached to the New Share in the amount of EUR 17,289,466.42 (seventeen million two hundred eighty-nine thousand four hundred and sixty-six Euro and forty-two cents) (the «New Share's Share Premium»);

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment in kind of the New Share and the related share premium as follows:

MCG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B115502 and incorporated under Luxembourg law by deed (the «Articles») drawn up on on the 24th of March 2006 by the notary Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, n ° 1200, dated 20 June 2006, page 57577, duly represented by Mr. Flora Gibert, notary with professional address in Luxembourg in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his

principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of one (1) New Share and the related share premium by contribution in kind consisting in one share representing 100% of the share capital of PYRRHA VIERZEHNTE VERMÖGENSWERWALTUNGS-GmbH, with registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under HRB 78629 (herein referred to PYRRHA 14) together with a share premium attached thereto of an amount of 17,289,466.42 (seventeen million two hundred eighty-nine thousand four hundred and sixty-six Euro and forty-two cents) (the «Contributed Share»).

as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the Contributed Share

The outstanding paid up share capital of PYRRHA 14 equals to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), with reserves for a global amount of seventeen million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 17,250,000.-) and retained earnings brought forward for an amount of five thousand one hundred ten Euros and sixty-seven cents (EUR 5,110.67) and current period profits for an amount of nine thousand four hundred and five Euros and seventy-five cents (EUR 9,405.75).

Therefore the Contributed Share is valued at EUR 17,289,516.42 (seventeen million two hundred eighty-nine thousand five hundred and sixteen Euro and forty-two cents).

Documents evidencing the valuation of the Contributed Shares

The value of the Contributed Share has been calculated and evaluated as the date of 20 December 2006 at an amount of 17,289,516.42 (seventeen million two hundred eighty-nine thousand five hundred and sixteen Euro and forty-two cents) corresponding to the value of the Contributed Share (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of MCG INVESTMENTS S.à r.l. in its capacity as subscriber of the New Share dated 20 December 2006 confirming the subscription of the New Share (plus the related share premium) and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Share;
- a valuation report of the management of the Company dated 20 December 2006 certifying the valuation of the Contributed share as of 19 December 2006;
- a copy of the articles of association of PYRRHA 14 dated 30 November 2006;
- a copy of the balance sheet of PYRRHA 14 as at 19 December 2006.
- a copy of the shareholders resolutions of MCG INVESTMENTS S.à r.l. dated 18 December 2006;

Effective implementation of the contribution of the Contributed Shares

MCG INVESTMENTS S.à r.l., in its capacity as contributor, pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Share to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Share to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Share will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Share; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg and in Germany in order to duly formalise the transfer of the Contributed Share to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on the basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred and fifty- one (251) Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt décembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

MCG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 et constituée en vertu d'un acte (les «Statuts») reçu le 24 mars 2006 par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C numéro 1200 en date du 20 juin 2006, page 57577 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de GULIX INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118936 et constituée en droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 24 mars 2006 par le notaire Maître Jean Sekler, publié au Mémorial C numéro 2018 en date du 27 octobre 2006, page 96821 (la «Société»);

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Mme Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante Euro (50,- €) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) au montant de douze mille cinq cent cinquante Euros (12.550,- €) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale de cinquante Euro (50,- €) (la «Nouvelle Part Sociale») plus une prime d'émission d'un montant de EUR 17.289.466,42 (dix-sept million deux cent quatre-vingt neuf mille quatre cent soixante-six Euro et quarante-deux centimes) (la «Prime d'Emission de la Nouvelle Part»).

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés enregistrent la souscription et la libération intégrale en nature de la Nouvelle Part Préférentielle A ainsi que la prime d'émission en rapport, de la façon qui suit:

MCG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.502 et constituée en vertu d'un acte (les «Statuts») reçu le 24 mars 2006 par le notaire Gérard Lecuit, publié au Mémorial C numéro 1200 en date du 20 juin 2006, page 57577, dûment représenté par Flora Gibert, notaire avec adresse professionnelle au Luxembourg en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant une (1) Nouvelle Part ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en une part représentant 100% du capital social de PYRRHA VIERZEHNTE VERMÖNSVERWALTUNGS-GmbH, une société constituée en vertu du droit allemand, immatriculée au Registre de Commerce de la Court Locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 78629 (PYRRHA 14) avec une prime d'émission d'un montant de EUR 17.289.466,42 (dix-sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-six Euro et quarante-deux centimes) (la «Part Apportée»).

tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

Le capital social souscrit et libéré de PYRRHA 14 s'élève à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), avec des réserves d'un montant total de dix-sept millions deux cent cinquante mille Euro (EUR 17.250.000,-) et un report à nouveau d'un montant de cinq mille cent dix Euros et soixante-sept centimes (EUR 5.110,67) et des profits d'un montant de EUR 9.405,75 (neuf mille quatre cent cinq Euros et soixante-quinze centimes).

En conséquent, la Part Apportée est évaluée à dix-sept million deux cent quatre vingt-neuf mille cinq cent seize Euro et quarante-deux centimes (EUR 17.289.516,42).

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 20 décembre 2006 au montant de dix-sept million deux cent quatre vingt-neuf mille cinq cent seize Euro et quarante-deux centimes (EUR 17.289.516,42), correspondant à

la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat émanant des représentants autorisés de MCG INVESTMENT S.à r.l. en qualité de souscripteur de la Nouvelle Part en date du 20 décembre 2006 confirmant la souscription de la Nouvelle Part (plus la prime d'émission liée) et certifiant la valeur et la propriété de la Part Apportée;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 20 décembre 2006, certifiant la valeur de la Part Apportée au 19 décembre 2006;
- une copie des statuts de PYRRHA 14 GmbH en date du 30 novembre 2006;
- une copie du bilan de PYRRHA 14 GmbH en date du 19 décembre 2006.
- Une copie des résolutions des associés de MCG INVESTMENT S.à r.l. en date du 18 décembre 2006.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur prédésigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder la Part Apportée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que la Part Apportée à la Société ne lui soit cédée;
- le transfert de la Part Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg et en Allemagne aux fins d'effectuer la cession de la Part Apportée à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent cinquante Euro (12.550,- €) représenté par deux cent cinquante et un (251) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,- €) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ dix mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 17, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007049908/211/201.

(070049108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048822/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01585. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Des Mottes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 79.415.

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DES MOTTES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.415, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 508 du 5 juillet 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrice Meeuwis, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les Deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (2.298) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 3.000.000,- avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 229.721,43 (deux cent vingt-neuf mille sept cent vingt et un euros et quarante-trois cents) représenté par 2.298 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 janvier 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit préférentiel de souscription qui leur est attaché appartient au nu-proprétaire. Si celui-ci vend les droits de souscription, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes sont, par l'effet de la subrogation réelle, soumis à l'usufruit.

Si le nu-proprétaire néglige d'exercer son droit, l'usufruitier peut se substituer à lui pour souscrire aux actions nouvelles ou pour vendre les droits. A cet égard, le nu-proprétaire d'actions est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par la société, lorsqu'il n'a ni souscrit aux actions nouvelles, ni vendu les droits de souscription, huit jours avant l'expiration du délai de souscription accordé aux

a

lorsqu'il n'a pas demandé cette attribution ni vendu les droits, trois mois après le début des opérations d'attribution.

Les actions nouvelles appartiennent au nu-proprétaire pour la nue-proprété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois, en cas de versement de fonds effectué par le nu-proprétaire ou l'usufruitier pour réaliser ou parfaire une souscription, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-proprétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription, le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

3. Modification des articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 229.721,43 (deux cent vingt-neuf mille sept cent vingt et un euros et quarante-trois cents) représenté par 2.298 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 janvier 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit préférentiel de souscription qui leur est attaché appartient au nu-proprétaire. Si celui-ci vend les droits de souscription, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes sont, par l'effet de la subrogation réelle, soumis à l'usufruit.

Si le nu-proprétaire néglige d'exercer son droit, l'usufruitier peut se substituer à lui pour souscrire aux actions nouvelles ou pour vendre les droits. A cet égard, le nu-proprétaire d'actions est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par la société, lorsqu'il n'a ni souscrit aux actions nouvelles, ni vendu les droits de souscription, huit jours avant l'expiration du délai de souscription accordé aux a lorsqu'il n'a pas demandé cette attribution ni vendu les droits, trois mois après le début des opérations d'attribution.

Les actions nouvelles appartiennent au nu-proprétaire pour la nue-proprété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois, en cas de versement de fonds effectué par le nu-proprétaire ou l'usufruitier pour réaliser ou parfaire une souscription, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-proprétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription, le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, F. Meeuwis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2007, vol. 157s, fol. 54, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007049930/242/150.

(070049173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Inn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.619.

Il a été résolu lors de l'assemblée générale des associés du 2 avril 2007 d'accepter la démission de Monsieur Tal Gurion en tant que membre du conseil de gérance avec effet au 2 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 28, Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;

- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Brême (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66, Chiltern Street, W1U 4JT London;

- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande-Bretagne) dont l'adresse privée se situe au 25, Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

INN PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007048823/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048824/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01590. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2006 que DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de KPMG Audit, le mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007048903/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 105.997.

Hiermit bestätigen wir die neue Privatanschrift von Herrn Jörg Wieneke:

Jörg Wieneke

Addi-Merten-Straße 2, D-54296 Trier, Deutschland

Grevenmacher, den 29. März 2007.

J. Wieneke.

Référence de publication: 2007048825/7584/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02929. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Watt Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18A, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048826/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02086. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Centocinquantacinque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048829/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02019. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Diajewel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.851.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

DIAJEWEL FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007049176/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02343. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Romaka, société à responsabilité limitée & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.595.

Les statuts coordonnés au 2 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048831/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01533. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Trirent, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 50.267.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048834/7544/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07214. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.426.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

- La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 2 juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

- La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, Diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 26 février 2007.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

LOUV SARL / EFFIGI SARL

Administrateur / Administrateur

M. Limpens / J.-R. Bartolini

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007048886/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01421. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Visorlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 60.188.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048835/7544/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07212. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Profoot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 84.270.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048836/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02213. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Finav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 47.162.

La société FINDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 3 août 2005, pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2007.

La société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 22 octobre 2002, pour un mandat d'une durée de 9 ans, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2007.

La société MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 3 août 2005, pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2007.

Le 15 mars 2007.

FINAV S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

M. Limpens / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007048889/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.188.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 121.151.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 mars 2007 que Monsieur Christopher Crump, avocat, né le 17 mars 1970 à Provo, Utah, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est nommé aux fonctions de gérant de la société avec effet au 29 mars 2007.

Les démissions de Messieurs Prescott Ashe et Stefan Kaluzny sont acceptées avec effet au 29 mars 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048845/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Cerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 mars 2007 à 18.00 heures au siège social

Première résolution

Après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Jacques Josset de sa fonction d'administrateur, le Conseil décide d'accepter cette démission et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le Conseil décide donc de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à ce jour, Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société conformément à la loi et aux statuts.

Deuxième résolution

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CERLUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048849/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

De Bracco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.788.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46221 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007049205/211/11.

(070048276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Oak, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 28 février 2007 au siège social

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Alain Peigneux en tant qu'administrateur B de la société avec effet au 28 février 2007;
- nomination de Catherine Koch, General Manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant qu'administrateur B avec effet au 28 février 2007, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour OAK S.A.
MERCURIA SERVICES
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007048851/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Mark IV Luxembourg Transportation Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.852.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mars 2007

Résolutions

L'assemblée décide de coopter comme gérant Mme Christelle Rétif, demeurant à 60, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France), le 13 décembre 1973 en remplacement de M. Manual Frias, demeurant à 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né à Lisbonne, (Portugal) le 6 avril 1942, démissionnaire. Le mandat de Mme Christelle Rétif expire à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MARK IV LUXEMBOURG TRANSPORTATION TECHNOLOGIES HOLDINGS S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007048852/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

R. Schuman

Notaire

Référence de publication: 2007049001/237/10.

(070047631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Kenross Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 mars 2007
omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, cooptée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Annamaria Volpati, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 21 novembre 2006.

Le mandat de Mademoiselle Francesca Docchio prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 22 mars 2007.
Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2007048866/1142/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Aedes International Mangement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.229.

En date du 27 mars 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter le transfert du siège social de la société du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048867/1012/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Sireo Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

SIREO REAL ESTATE GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-63150 Heusenstamm, Jahnstrasse 64, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Offenbach unter der Nummer, HRB-Nr. 41059,

vertreten durch, Herrn Fabrice Dispot, avocat, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 6. März 2007 in Heusenstamm gegeben wurde.

Dieselbe Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmerin und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten ersuchen den amtierenden Notar um Beurkundung der Satzung der zu gründenden Gesellschaft:

Art. 1. Zwischen den Gesellschaftern besteht eine luxemburgische Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft, die den Namen SIREO FINANCIAL SERVICES S.A. führt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch, vorbehaltlich des in Art. 37 dieser Statuten enthaltenen US-Betätigungsverbots, im Ausland errichtet werden.

Innerhalb der Stadt Luxemburg kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. Die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb der Stadt Luxemburg kann nur durch Gesellschafterbeschluss und zu den Voraussetzungen einer Satzungsänderung erfolgen.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Durchführung sämtlicher Kreditgeschäfte im weitesten Sinne, welche einem Finanzdienstleister für Kreditgeschäfte gemäss Gesetz vom 5. April 1993 betreffend den Finanzsektor gestattet sind. Ferner kann die Gesellschaft alle Finanzgeschäfte betreiben, die mit diesen Kreditgeschäften in irgendeiner Beziehung stehen. Insbesondere kann die Gesellschaft Beratungsdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie andere Gesellschaften, die im Immobilien- und/oder Finanzbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig oder nützlich erachtet, jedoch im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August

1915 betreffend Handelsgesellschaften, z.B. Grundstücke erwerben, veräußern und belasten, Sicherheiten jeder Art annehmen, bestellen und aufgeben, Beteiligungen erwerben und veräußern, Handelsgeschäfte und andere Wirtschaftsunternehmen, die auch auf dem Grundstücksmarkt tätig sein können, betreiben und gründen, soweit solche Geschäfte in irgendeiner Beziehung zu dem Gesellschaftszweck stehen oder zur Erreichung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Gesellschaftskapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-), eingeteilt in dreihundert (300) voll eingezahlte Aktien von je fünftausend Euro (EUR 5.000,-).

Das Gesellschaftskapital kann ein- oder mehrmals durch Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlagen oder nach Umwandlung von freien Rücklagen in Aktienkapital durch Ausgabe von Gratisaktien beziehungsweise durch eine Erhöhung des Nominalwertes bestehender Aktien erhöht werden.

Im Falle einer Ausgabe neuer Aktien haben die Aktionäre das Recht auf Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien, sofern nicht ein entgegenstehender Beschluss der Gesellschafterversammlung vorliegt. Dieses Recht wird bezüglich der Form, der Frist und der Bedingungen so ausgeübt, wie sie von der Gesellschafterversammlung beschlossen worden ist.

Aktien

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen und können nicht in Inhaber-Aktien umgewandelt werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Die Eintragung umfassen die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs mit der Zahl seiner Aktien, die geleisteten Zahlungen und die Übertragungen mit ihren Daten.

Art. 7. Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister festgestellt. Auf Wunsch wird den Aktionären ein Zertifikat über die Eintragung ausgestellt. Es können auch Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Art. 10. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Gesellschafterversammlung bestellt, welche auch ihre Zahl festlegt. Die Amtszeit der Mitglieder des Verwaltungsrats darf sechs Jahre nicht überschreiten und beginnt mit dem Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung, durch die sie gewählt werden und endet am Schluss der ordentlichen Gesellschafterversammlung für das letzte Geschäftsjahr, für das sie gewählt sind. Die Mitglieder des Verwaltungsrats können beliebig wiedergewählt werden. Sie können jederzeit mit oder ohne Grund durch eine Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 11. Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrats frei, so können, unbeschadet der Bestimmungen von Artikel 10, die verbleibenden Mitglieder gemäss den gesetzlichen Bestimmungen das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die endgültige Wahl wird durch die Gesellschafterversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen vorgenommen.

Art. 12. Die Mitglieder des Verwaltungsrats brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 13. Die Vergütung für die Mitglieder des Verwaltungsrats wird jeweils nachträglich von der ordentlichen Gesellschafterversammlung festgesetzt.

Art. 14. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und dessen Stellvertreter.

Art. 15. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden und im Fall seiner Verhinderung durch seinen Stellvertreter einberufen. In die Einladung ist die Tagesordnung aufzunehmen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats können am Sitz der Gesellschaft oder an einem andern Ort stattfinden.

Art. 16. Jedes Mitglied kann sich bei der Sitzung des Verwaltungsrats aufgrund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrats vertreten lassen. Die Vollmacht kann auch privatschriftlich oder durch Telegramm oder Telefax erteilt werden.

Art. 17. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Art. 18. Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit Zustimmung von mindestens der Hälfte seiner anwesenden oder vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

In eilbedürftigen Fällen und bei Zustimmung aller anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrats kann auch über nicht in der Tagesordnung angekündigte Gegenstände wirksam verhandelt und beschlossen werden.

Art. 19. Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder, bei dessen Verhinderung, seines Stellvertreters können Beschlüsse auch auf schriftlichem oder fernmündlichen Wege oder per Telefax gefasst werden, wenn kein Mitglied des Verwaltungsrats diesem Verfahren widerspricht.

Art. 20. Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind Protokolle zu führen, die vom Vorsitzenden und einem Mitglied des Verwaltungsrats zu unterzeichnen sind. Auch über die Beschlüsse gemäss Artikel 19 ist ein Protokoll anzufertigen.

Art. 21. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung und die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates und an Personen, die nicht dem Verwaltungsrat angehören, übertragen (Geschäftsführer).

Art. 22. Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, alle Geschäfte zu tätigen, die notwendig oder zweckmässig sind, um den Gesellschaftszweck zu erfüllen, ausser solchen, die durch Gesetz oder Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei gemäss Artikel 21 mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Geschäftsführern vertreten, wovon wenigstens einer zugleich Verwaltungsratsmitglied sein muss.

Aufsicht

Art. 23. Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer. Sie werden durch den Verwaltungsrat bestellt. Die Wiederwahl für folgende Jahre ist zulässig.

Gesellschafterversammlung

Art. 24. Die Gesellschafterversammlung befindet über alle Angelegenheiten, die laut Gesetz oder Satzung in ihre Zuständigkeit fallen.

Insbesondere sind der Gesellschafterversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) die Mitglieder des Verwaltungsrats zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
- d) die Berichte des Verwaltungsrats entgegenzunehmen;
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- f) die Mitglieder des Verwaltungsrats zu entlasten;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;
- h) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 25. Am 20. im Monat Februar eines jeden Jahres um 14.00 Uhr findet die ordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre am Sitz der Gesellschaft oder an einem andern in der Einladung angegebenen Ort statt. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Gesellschafterversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Art. 26. Es können jederzeit weitere Gesellschafterversammlungen an beliebigen Orten innerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Gesellschafterversammlungen einschliesslich der jährlichen Gesellschafterversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn die Geschäftsführung dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 27. Die Gesellschafterversammlung kann durch den Verwaltungsrat einberufen werden. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein zehntel (1/10) des Gesellschaftskapitals vertreten, dies in einem schriftlichen die Tagesordnung enthaltenden Gesuch an den Verwaltungsrat verlangen.

Art. 28. Die Einberufungen zu Gesellschafterversammlungen erfolgen gemäss Artikel 70 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze.

Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt per Brief oder Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Sind alle Aktionäre in der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

Die Gesellschafterversammlung wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder seinem Stellvertreter geleitet. Der Versammlungsleiter benennt einen Schriftführer.

Art. 29. Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen.

Ein Aktionär kann sich aufgrund einer Vollmacht, die auch privatschriftlich erteilt werden kann, durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten für eine beliebige Zahl von Aktien vertreten lassen.

Art. 30. Vorbehaltlich der durch das Gesetz vorgesehenen Einschränkungen gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme. Beschlüsse, die keine Satzungsänderung zum Gegenstand haben, können auch dann gültig gefasst werden, wenn nicht die Hälfte der Aktionäre anwesend oder vertreten ist.

Mitglieder des Verwaltungsrates sind bei Beschlüssen über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder nicht stimmberechtigt. Sie dürfen sich dabei auch nicht durch Dritte vertreten lassen.

Rechnungslegung - Jahresergebnis

Art. 31. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am darauf folgenden 31. Dezember.

Art. 32. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat ein Inventar mit der Angabe der beweglichen und unbeweglichen Werte und ein Verzeichnis aller Forderungen und Verbindlichkeiten. Außerdem sind die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Mitglieder des Verwaltungsrats gegenüber der Gesellschaft anzugeben.

Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit den erforderlichen Abschreibungen auf.

Jährlich wird wenigsten ein Zwanzigstel des Reingewinns vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugewiesen, bis der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 33. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung müssen binnen eines Monats nach ihrer Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung durch den Verwaltungsrat gemäss Artikel 75 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich der Änderungsgesetze zur Veröffentlichung eingereicht werden.

Im Anschluss an die Bilanz werden Namen, Vornamen, Beruf und Wohnsitz der zu diesem Zeitpunkt amtierenden Mitglieder des Verwaltungsrats und etwaige Neuernennungen veröffentlicht sowie die von der Gesellschafterversammlung beschlossene Verwendung des Gewinns.

Art. 34. Falls die Gesellschafterversammlung beschließt, ausschüttbare Beträge zu verteilen, so entfallen sie gleichmäßig auf die ausgegebenen Aktien.

Liquidation

Art. 35. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Zur Liquidation wird ein oder werden mehrere Liquidator (en) durch die Gesellschafterversammlung bestellt, die dessen/deren Befugnisse und Vergütung festsetzt.

Art. 36. Nach Zahlung aller Schulden und Lasten der Gesellschaft dient der verbleibende Restbetrag zur Rückzahlung der auf die Aktien geleisteten Zahlungen.

Schlussbestimmung

Art. 37. Die Gesellschaft unterlässt jegliche Form der Geschäftstätigkeit im US-amerikanischen Raum, insbesondere das Immobilienmanagement, die Errichtung und Erhaltung von Betriebsstätten, der Erwerb so genannter security bonds oder anderer Wertpapiere US-amerikanischer Emittenten sowie sonstige unternehmerische Handlungen, die geeignet sind, steuerrelevante Tatbestände nach der US-Steuergesetzgebung auszulösen (das «US-Betätigungsverbot»). Die Gesellschafter werden auf die Geschäftsführung dahingehend einwirken, dass die Gesellschaft alle erforderlichen Maßnahmen ergreift, um die Einhaltung des US-Betätigungsverbots durch die Gesellschaft und ihre Mitarbeiter zu gewährleisten.

Die Gesellschafter verpflichten sich, im Falle der Verletzung des US-Betätigungsverbots unverzüglich, nachdem sie von der Verletzung Kenntnis erlangt haben, die Gesellschaft dazu anzuhalten, alle erforderlichen Maßnahmen zu treffen, damit die betreffende Verletzungshandlung umgehend eingestellt wird, etwaige durch eine Verletzung ausgelöste Steuertatbestände in den USA unverzüglich - soweit möglich- rückgängig gemacht werden und alle sonstigen notwendigen Maßnahmen getroffen werden, um einen Vermögensschaden für die Gesellschaft, ihre Gesellschafter oder mit der Gesellschaften jeweils im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen AktG verbundene Unternehmen zu vermeiden bzw. zu minimieren.

Art. 38. Ergänzend verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaft vom 10. August 1915, einschließlich der Änderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Alle Anteile wurden gezeichnet von dem alleinigen Gesellschafter, SIREO REAL ESTATE GmbH, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden vom vorerwähnten Gesellschafter voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Bescheinigung

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bestimmungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zwanzigtausend Euro.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben die Komparenten sich in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden, zu der sie sich als gesetzlich und statuarisch richtig einberufen ansehen, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf vier festgesetzt.

Zweiter Beschluss

Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:

1. Wolfgang Baertz, Senior Consultant, 4, bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, Luxemburg
2. Giulio Beretti, Managing Director and Legal Representative Executive Management, Dresdner Kleinwort, Via Eustachi, 20, 20129 Milano; Italien
3. Diego Fernández Reumann, CEO, SIREO REAL ESTATE GmbH, geschäftsansässig: Campus Heusenstamm, Jahnstraße 64, D-63150 Heusenstamm, Deutschland
4. Karl-Josef Schneiders, Geschäftsführer, SIREO REAL ESTATE GmbH, geschäftsansässig: Campus Heusenstamm, Jahnstraße 64, D-63150 Heusenstamm, Deutschland.

Dritter Beschluss

Sie werden ernannt auf eine Dauer von zwei Jahren, endigend am Schluss der ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche stattfinden wird im Jahre 2009.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stimmt der Übertragung der täglichen Geschäftsführung an Wolfgang Baertz und Diego Fernández Reumann zu.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1246 Luxemburg, 4, rue Albert Borschette.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dispot, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 22. März 2007. Relation: EAC/2007/2685. — Erhalten 15.000 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 26. März 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007049885/239/234.

(070049199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

A.S.B. Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.181.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2007

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2007 que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

- accepté la démission de Madame Béatrys Decru de son poste d'administrateur;

- désigné Madame Godelieve Cornelis, veuve Huybrechts, sans profession, demeurant 34, rue du Morvan, F-21121 Fontaine, Les-Dijon (France), née le 22 octobre 1931 à Gent (Belgique) au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

- renouvelé les mandats d'administrateurs de Madame An-Sophie Cornelis demeurant à B-1652 Alseberg, Dageraadlaan, 27 et de Monsieur Frank Cornelis demeurant à B-1652 Alseberg, Dageraadlaan, 27 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

Fait à Hobscheid, le 13 mars 2007.

F. Cornelis

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007048873/824/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

—
Extrait d'une résolution prise par le Conseil d'Administration du 14 février 2007

Nomination du réviseur d'entreprises:

«Le Conseil d'Administration reconduit le mandat de la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'année 2007.»

Extrait d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2007

«Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration et fixation de la durée du mandat // Validation de Cooptation:

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Paolo Vinciarelli comme Administrateur qui a été décidée par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2006.

L'Assemblée Générale nomme Administrateurs:

- Monsieur Paolo Vinciarelli, Chef de Département Fonds d'Investissement à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, né le 25 juin 1971 et de nationalité luxembourgeoise, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz;

- Monsieur Serge d'Orazio, Head of Investment Funds & Global Custody Division à la KREDIETBANK SA LUXEMBOURGEOISE, né le 21 janvier 1962 et de nationalité luxembourgeoise, dont l'adresse professionnelle se situe à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal. Cette nomination est faite sous réserve d'approbation par la CSSF.

Ils sont nommés pour une durée de deux ans, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2008».

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Extraits certifiés sincères et conformes

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007048900/3345/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01214. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.296.

—
La société MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 2 décembre 2005, pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2007.

Le 19 mars 2007.

BARTOLUX S.A.
MADAS S.à r.l. / F. Mesenburg
Administrateur / Administrateur
A. Renard / -
Représentant Permanent / -

Référence de publication: 2007048892/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

European Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.103.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 mars 2007 que M. Simon Christopher Young, expert-comptable, demeurant The Oaks, La Rue du Huquet, St Martin, Jersey, JE36HU, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007048893/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 26 mars 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048913/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

CP Valentine International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 janvier 2007 que Mlle Laurence Calmon, demeurant au 23, c/o Tropical Service, boulevard Joffre, RM-501 Tamatave, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007048896/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Belgrave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.989.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 février 2007 que M. Antonio Lopez Hurtado Higuera, demeurant au 1010, Calle Portales, Fracc. Campestre, MEX-32460 Juarez, Chihuahua, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007048898/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R.C.S. Luxembourg B 25.252.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2007

1. Echéance des mandats des délégués à la gestion journalière.

Le Conseil constate que les mandats donnés à MM. Louis Demeuse, Yvan Paque et Paul Claux, ayant tous comme adresse professionnelle, Zone industrielle Schaedhaff - L 5280 Sandweiler, sont arrivés à échéance et décide de ne pas les renouveler.

En conséquence, il est précisé que les seules personnes en charge de gestion journalière de la société sont MM. Dominique Scherpenbergs et Jacques Paquay, ayant tous deux comme adresse professionnelle, Zone industrielle Schaedhaff - L 5280 Sandweiler et qui disposent tous deux du pouvoir de signature individuelle.

2. Echéance du mandat de commissaire aux comptes.

Le Conseil constate que le mandat donné à la société S.P.R.L. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, avec siège social à L-8035 Strassen, 12 Cité Pescher est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007048919/1682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.613.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mars 2007
à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. et le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048906/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Cubros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.764.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2007 que:

- L'Assemblée a ratifié la nomination de la société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. en tant qu'administrateur

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007048907/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Albion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Winchester Luxembourg 2 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.639.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007050046/239/13.

(070049264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mars 2007
à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de M. Koen Lozie, M. Jean Quintus et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, au poste d'Administrateurs et de nommer FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048908/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Ramb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.816.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2007
à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048910/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Carter Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.675.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049010/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05774. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fire Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.127.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mars 2007 que:

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La nomination de LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. en tant qu'administrateur a été ratifiée.
Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048911/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Lionshield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.903.

Messieurs David de Marco et Alain Lam ont démissionné de leur fonction d'Administrateur.
CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048912/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Omnium Technic Building Operations Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 22.842.

Extrait de la réunion des associés en date du 5 mai 2006 à Luxembourg

Les associés décident de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009:

Monsieur Ralf Klingel, administrateur, demeurant à D-22305 Hamburg, Meisenstrasse, 19.

Monsieur Hubert Niewels, administrateur, demeurant à D-33175 Bad Lippspringe, Neuhäuserweg, 3A.

Monsieur Friedhelm Vianden, administrateur, demeurant à D-64293 Darmstadt, Dornheimerweg, 24.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048914/752/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.229.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 2 mars 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

Résolution

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048918/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 février 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2. Les sociétés MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

3. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

4. Le nombre d'administrateur a été réduit de quatre à trois.

5. La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 79 709, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011; le représentant permanent de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. est Monsieur Peter Van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas.

6. La société à responsabilité limitée LUX KONZERN S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80 993, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011; le représentant permanent de la société LUX KONZERN S.à r.l. est Monsieur Pierre Voos, né le 16 septembre 1960 à Limerlé, Belgique.

7. Monsieur Pieter Van Nugteren, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour GERVESTE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049137/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Desiderata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.335.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 mars 2007

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

- La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *DESIDERATA HOLDING S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Sigantures

Référence de publication: 2007048926/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.867.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FELLSTONE LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Augustine House, 6A Austin Friars, London EC2A 2HA, United Kingdom, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/ or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the member.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be member. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, with necessarily a Category A and a Category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of member, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five members, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a members' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary members meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of members or the sole member, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the members proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each have been subscribed by FELLSTONE LIMITED, aforementioned.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole member

The member resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand, on October 14th, 1970, residing at 76 Trimleston Gardens, Booterstown, Dublin Ireland;

- Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on September 5th, 1971, residing at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland.

Category B Managers:

- Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on October 27th, 1966, with professional address at 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FELLSTONE LIMITED, une «private limited company», constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social au Augustine House, 6A Austin Friars, London EC2A 2HA, Royaume Uni.

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Associés. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toute les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des membres délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du membre unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul membre, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs membres, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite du membre unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement membres. Les gérants sont nommés et révocables.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des membres par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux managers, avec nécessairement un manager de catégorie A et un manager de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le membre unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité de membres, chaque membre peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque membre possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des membres détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout membre peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des membres décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des membres devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des membres ou le seul membre, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cinq cent (500) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune ont été souscrites par FELLSTONE LIMITED, mentionné ci dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq milles euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions du membre unique

Le membre décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

- M. Matthew Charles Fleming, comptable, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 14 octobre 1970, demeurant au 76 Trimleston Gardens, Booterstown, Dublin, Irlande;

- M. Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, demeurant au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande.

Gérants de catégorie B:

- M. Pierre Feltgen, juriste, né à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 45, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux milles euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 31cs, fol. 95, case 6. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007050529/242/305.

(070049676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Patrimonium Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.844.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRIMONIUM S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC 615102, ici représentée par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PATRIMONIUM CONSULTANTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme il est dit, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- M^e Beatriz Garcia, avocat, demeurant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIMONIUM S.A., a company duly organised under the laws of British Virgin Islands, registered under IBC number 615102, here represented by Mrs Flora Gibert, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, 18th September 1933 and of 28 December 1992 related to «les sociétés unipersonnelles», as amended and by the by-laws of the company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PATRIMONIUM CONSULTANTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on the 31st of December, 2007.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, the appearing party declares to subscribe the five hundred (500) shares.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the

Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

- M^e Beatriz Garcia, Lawyer, with professional address in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed in L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2728. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007049846/211/221.

(070049035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

RepcO 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on February 5, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 21 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on April 29, 2006 number 855 and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number B 114.184. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on November 27, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 922,770.- (nine hundred twenty-two thousand seven hundred seventy euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 922,770.- (nine hundred twenty two thousand seven hundred seventy euros) represented by 69,299 A Shares and 10,101 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 2,724,848.06 (two million seven hundred twenty-four thousand eight hundred forty-eight euros and six cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated February 5, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 405,660.- pursuant to the issuance of 30,465 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 10,101 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 405,660.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL.

VIII. The amount of EUR 405,660.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,328,430.- (one million three hundred twenty-eight thousand four hundred thirty euros), represented by 132,843 (one hundred thirty-two thousand eight hundred forty-three) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 99,764 (ninety-nine thousand seven hundred sixty-four) class A shares (the «A Shares») and 33,079 (thirty-three thousand seventy nine) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 1,711,917.09 (one million seven hundred eleven thousand nine hundred seventeen euros and nine cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately five thousand seven hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 5 février 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 21 S.A., le 13 février 2006 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations daté du 29 avril 2006 n° 855 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous la section B et le numéro 114.184. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 27 novembre 2006, non encore publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 922.770,- (neuf cent vingt deux mille sept cent soixante dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 922.770,- (neuf cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix euros) réparti en 69.299 Actions A et 22.978 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 2.724.848,06,- (deux millions sept cent vingt-quatre mille huit quarante-huit euros et six cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 5 février 2007, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 405.660,- par l'émission de 30.465 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 10.101 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 405.660,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL.

VIII. Le montant de EUR 405.660,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts

de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 1.328.430,- (un million trois cent vingt-huit mille quatre cent trente euros), représenté par 132.843 (cent trente-deux mille huit cent quarante-trois) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 99.764 (quatre-vingt-dix neuf mille sept cent soixante-quatre) actions de catégorie A (les «Actions A») et 33.079 (trente-trois mille soixante-dix-neuf) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 1.711.917,09 (un million sept onze mille neuf cent dix-sept euros et neuf cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à cinq mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec

Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2007, vol. 540, fol. 99, case 4. Relation GRE/2007/664. — Reçu 4.056,60 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007049565/231/123.

(070048294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.792.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée IMMODUN S.à.r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B, numéro 70.129,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) La société anonyme FIRST INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, numéro 105.256

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAINT JACQUES PROMOTION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,00) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 17.00 heures

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2008.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1- La société IMMODUN S.à.r.l.; prénommée, cinquante	50
2- La société FIRST INVESTMENT S.A.; prénommée, cinquante	50
Total: cent	100

Les actions ont été libérées à vingt-cinq pourcent (25 %) par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, né à Mondelange (France) le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

b) Monsieur Rémi Zonca, gérant de sociétés, né à Strasbourg (France) le 20 juin 1959, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue Dr Ernest Feltgen.

c) Monsieur Aimé Dumartin, gérant de sociétés, né à Saugnacq-Muret (France) le 2 février 1936, demeurant à L-1527 Luxembourg, 10, rue Maréchal Foch.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à r. l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 85.775.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2013.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 mars 2007, MER/2007/257. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007049466/243/176.

(070048310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme,

(anc. Visby S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISBY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 97.687,

constituée sous la dénomination de VISBY HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 59 du 16 janvier 2004,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 944 du 22 septembre 2004.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit,

sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la dénomination de la société en HELVETIA COMMUNICATION PARTICIPATIONS S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1er des statuts;
- 3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de VISBY S.A. en HELVETIA COMMUNICATION PARTICIPATIONS S.A.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède, l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de: HELVETIA COMMUNICATION PARTICIPATIONS S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2963. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007050410/219/52.

(070049628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Serkis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Houdaer.

Référence de publication: 2007049655/7565/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01162. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

M.I.N.D. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.462.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme holding M.I.N.D. HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C en 2001, page 3.149.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 933 du 20 septembre 2004.

Que la société ACTE CO. LIMITED, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société M.I.N.D. HOLDING S.A., dont le capital social s'élève à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que la comparante, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société M.I.N.D. HOLDING S.A., la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

La comparante nomme en qualité de commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., préqualifiée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme M.I.N.D. HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés pour une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007. Relation: LAC/2007/3196. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007050414/202/56.

(070049643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Valim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.127.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049174/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02025. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Global Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.485.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 7 février 2007 que Messieurs:

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Suite à cette Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est donc composé comme suit de:

- Robert Jan Schol,

- Paul van Baarle, et

- Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 avril 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007049296/805/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Park Square Capital I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.706.

—
Extrait des résolutions prises par les associés le 26 mars 2007

Le nombre de gérants est porté de trois à quatre.

Monsieur Godfrey Abel, administrateur de sociétés, demeurant 30, rue de Crécy, L-1634 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Thomas, Mme Carole Pace-Bonnello, M. François Bourgon et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048883/6960/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.
